

DÉCISION N° 2025-138

Objet : Attribution d'un marché de travaux pour la réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 696-2024 du Comité Syndical du 18 mars 2024 relative à la réhabilitation du château d'eau des Essarts-le-Roi,

Considérant qu'une consultation a été lancée le 5 mai 2025,

Considérant que la société TEOS a présenté la meilleure offre selon les critères exposés dans le Règlement de Consultation,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un marché de travaux pour la réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi avec la société TEOS sise Espace Atlantic - 20 avenue Gustave Eiffel - 28630 GELLAINVILLE d'un montant de 591 639,50 euros HT soit 709 967,40 euros TTC pour la tranche ferme, 64 078,00 euros HT soit 76 893,60 euros TTC pour la tranche optionnelle n°1, d'un montant total de 655 717,50 euros HT soit 786 861,00 euros TTC.

Article 2 : que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2025 - Chapitre 23 - Article 22315 – Opération 95068.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 8 septembre 2025

Guy PÉLISSIER
Président

